

Décision du Maire de Montaignu-Vendée N° DECRE_2023_160

Travaux d'aménagement d'une maison des jeunes et d'un commerce à définir à Montaignu

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée ;
Vu l'appel public à la concurrence et le dossier de consultation des entreprises mis en ligne le 10 mai 2023 sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr> ;
Vu l'analyse des offres détaillée de chaque lot, réalisée par le maître d'œuvre la société Origami (85600 Montaignu-Vendée) ;
Vu le procès-verbal de la commission commande publique (CCP), après réunion du jeudi 13 Juillet 2023 à 16H00 ;
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés de travaux aux entreprises et d'exécuter les prestations ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le marché n° MV-2023-06 relatif aux travaux d'aménagement d'une maison des jeunes et d'un commerce à définir sur la commune déléguée de Montaignu à Montaignu-Vendée est attribué aux offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de consultation.

- **Lot n°02 « Menuiseries extérieures »**
 - Attributaire : **ACTIBA** (85600 MONTAIGU-VENDEE)
 - Montant : 23 720,43 € HT prix global et forfaitaire,

- **Lot n°03 « Menuiseries intérieures »**
 - Attributaire : **MB MENUISERIES** (85600 MONTAIGU-VENDEE)
 - Montant : 18 326, 37 € HT prix global et forfaitaire

- **Lot n°04 « Cloisonnement Faux-Plafonds »**
 - Attributaire : **SAS PLATRE VIE** (85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE)
 - Montant : 25 400,00 € HT - prix global et forfaitaire,

- **Lot n°05 « Revêtement sols souples »**
 - Attributaire : **DECOPOSE-JPL ENTREPRISE** (85300 CHALLANS)
 - Montant : 7 213, 90 € HT - prix global et forfaitaire,

- **Lot n°06 « Peinture - Nettoyage »**
 - Attributaire : **SARL EVPR** (85170 DOMPIERRE-SUR-YON)
 - Montant : 13 500,95 € HT - prix global et forfaitaire

- **Lot n°07 « Electricité »**
 - Attributaire : **AMIAUD** (85260 LES BROUZILS)
 - Montant : 39 997,78 € HT - prix global et forfaitaire,

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le

7 4 AOUT 2023

ID : 085-200081115-20230731-DECRE_2023_160-AR

➤ **Lot n°08 « Plomberie-Chauffage-Ventilation »**

- **Attributaire :** SA TURQUAND (85170 LE POIRE-SUR-VIE)
- **Montant :** 47 685,46 € HT - prix global et forfaitaire (offre de base)

La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) « Commande centralisée intelligent TAB controller ou équivalent » n'est pas retenue.

ARTICLE 2

Le lot n°1 « Démolition-Gros-œuvre » est déclaré sans suite, pour motifs juridiques, techniques et économiques. En effet, d'une part, l'unique candidat de ce lot de 1ere intervention, ayant validé le calendrier initial informe, après négociation, de son incapacité à respecter ce planning, engendrant un décalage technique pour les autres lots. D'autre part sa proposition financière dépasse largement l'estimation pour ce lot (+25%) et ne permet pas de rentrer dans le budget global alloué à l'opération.

ARTICLE 3

Les marchés de travaux relatifs à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal – opération 1006.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/08/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.